

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU NORD**

Rue du Château
59152 CHERENG

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

A.C.T. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194, RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.87.89 - TELECOPIE 03.20.84.13.40
E-MAIL act.audit@btimmerman.fr



**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU NORD**

Rue du Château
59152 CHERENG

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2022**

A.C.T. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194, RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.67.89 - TELECOPIE 03.20.84.13.40
E-MAIL act.audit@btimmerman.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2022.

Mesdames et Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

 . ε

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

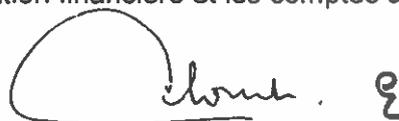
En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment sur la comptabilisation du compte bancaire du Guichet Unique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chouet', followed by a small symbol resembling a stylized 'e' or a flourish.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

 E

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

SAINGHIN EN MELANTOIS, le 10 mars 2023.

SAS A.C.T. AUDIT

représentée par Monsieur Didier FLORENT

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Florent', written over a horizontal line.

et par Monsieur Eric LESCHAVE

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Leschave', written over a horizontal line.

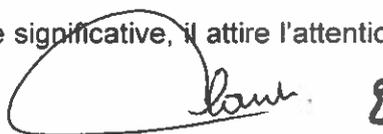
ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

 2

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lour', is written over a horizontal line. To the right of the signature is a small, stylized symbol resembling a question mark or a similar character.



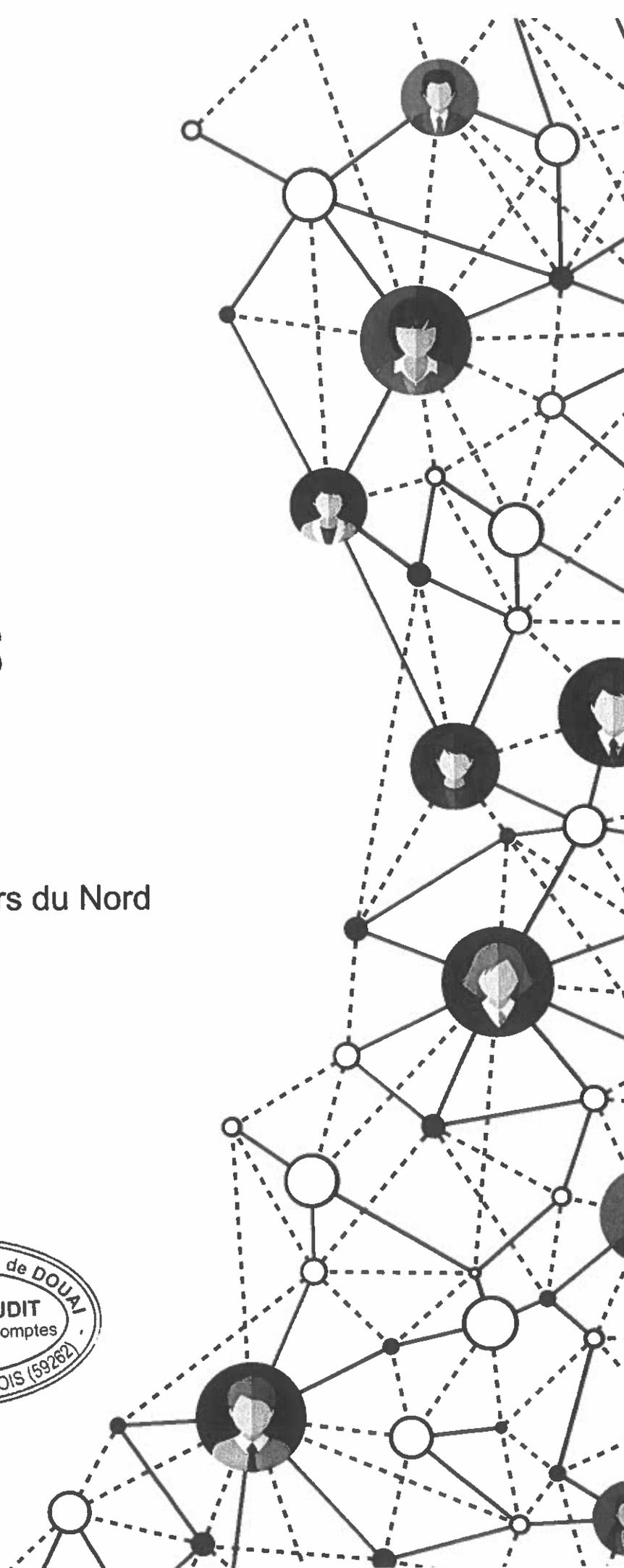
Comptes annuels

Fédération des Chasseurs du Nord



30/06/2022

Ce document contient 27 pages



Fédération des Chasseurs du Nord

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan Actif	4
1.2	Bilan Passif	5
1.3	Compte de résultat	6
2	<i>Annexe</i>	8
2.1	Annexe aux comptes annuels	9





Fédération des Chasseurs du Nord

Comptes annuels

23/03/2023 12:16:38

Page : 3 / 27



Fédération des Chasseurs du Nord

Actif		Au 30/06/2022			Au 30/06/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	102 793	102 612	181	2 522
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	102 793	102 612	181	2 522	
	Immobilisations corporelles	Terrains	583 534	70 313	513 221	496 375
		Constructions	1 625 840	1 041 898	583 942	615 105
		Inst. techniques, mat.out. industriels	1 179 459	767 801	411 658	514 055
Immobilisations corporelles en cours		1 791 659		1 791 659	308 891	
Avances et acomptes						
TOTAL	5 180 494	1 880 012	3 300 482	1 934 428		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	6 236		6 236	6 112	
	Autres titres immobilisés	512 864		512 864	532 213	
	Prêts					
	Autres	8 973		8 973	8 153	
	TOTAL	528 073		528 073	546 479	
Total I		5 811 362	1 982 625	3 828 737	2 483 430	
Actif circulant	Stocks et en cours		17 445		17 445	21 355
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	621 452	47 758	573 693	648 989
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	305 496	77 758	227 738	205 431
	TOTAL	926 949	125 516	801 432	854 420	
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		1 813 939		1 813 939	1 704 836	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		92 910		92 910	125 263	
Total II		2 851 244	125 516	2 725 727	2 907 956	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		8 662 606	2 108 142	6 554 464	5 391 386	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					



Fédération des Chasseurs du Nord

Passif		Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	883 933	883 933
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	2 175 432	2 036 438	
Report à nouveau	7 907	7 907	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Défisits)	-45 899	138 994	
Situation nette (sous-total)	3 021 374	3 067 274	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	4 861	5 415	
Provisions réglementées			
Total I	3 026 236	3 072 689	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques	76 000	36 000
	Provisions pour charges	164 114	178 214
	Total III	240 114	214 214
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	654 725	31 631
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	181 645	279 554
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	443 957	377 078
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	411 413	60
	Autres dettes	365 353	322 447
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 231 018	1 093 711	
	Total IV	3 288 113	2 104 482
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	6 554 464	5 391 386	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



Fédération des Chasseurs du Nord

		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 121 458	2 116 654
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	15 191	23 269
	<i>dont ventes de dons en nature</i>	5 215	4 697
	Ventes de prestations de service	634 504	664 841
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	133 588	157 249
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	354 329	250 542
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	101 131	94 767
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	13 810	7 027	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	3 374 014	3 314 351
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	62 886	60 506
	Variation de stocks	3 910	12 156
	Autres achats et charges externes (1)	1 233 220	1 155 763
	Aides financières	256 417	273 422
	Impôts, taxes et versements assimilés	142 867	132 208
	Salaires et traitements	965 910	996 306
	Charges sociales	478 647	496 645
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	179 941	141 128
	Dotations aux provisions	45 363	22 469
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	48 714	23 202
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 417 879	3 313 809
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-43 864	541

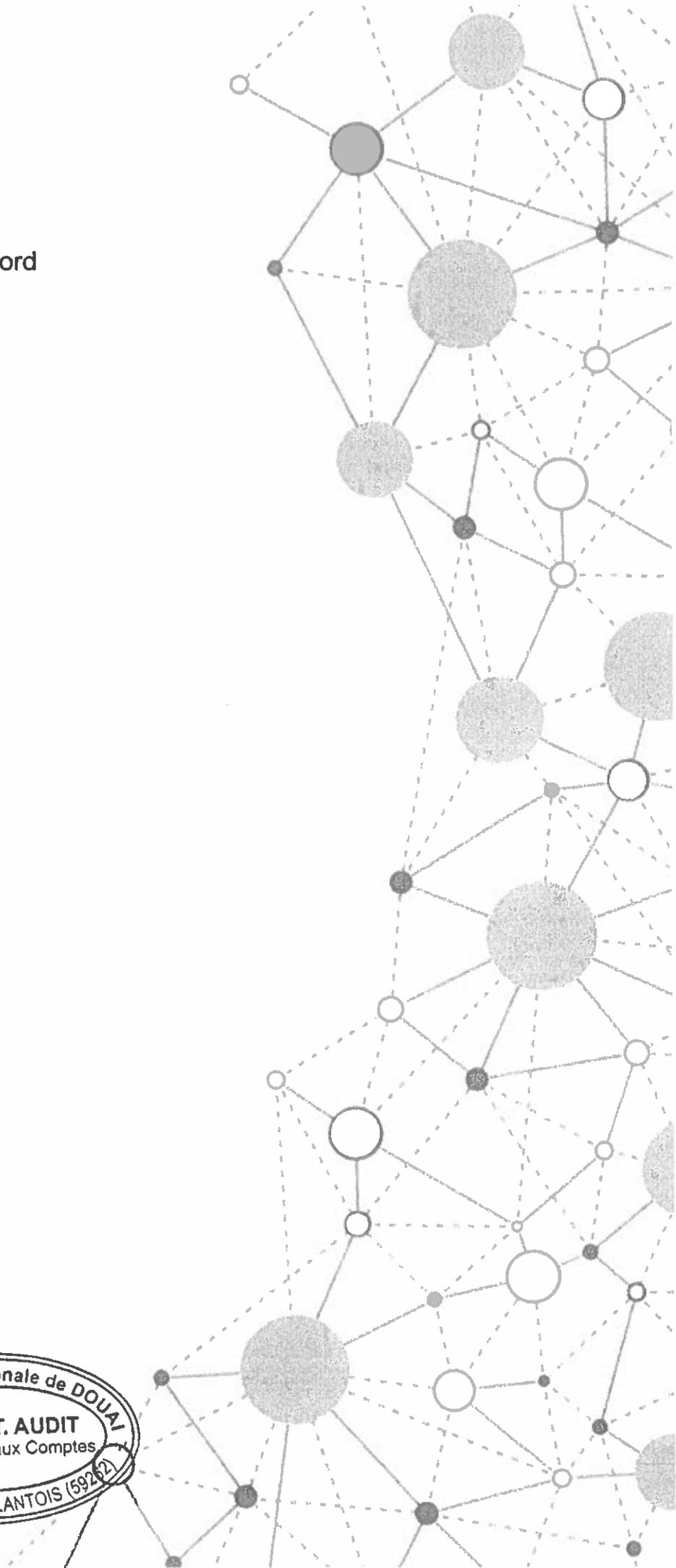


Fédération des Chasseurs du Nord

		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021 12 mois
Produits financiers	De participations		16 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	17 699	1 983
	Autres intérêts et produits assimilés	17 005	1 022
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		34 705	19 006
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 033
	Intérêts et charges assimilés	792	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		792	1 033
2. Résultat financier (III-IV)		33 912	17 972
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-9 952	18 514
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	21 324	1 723
	Sur opérations en capital	20 553	221 725
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		41 877
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	3 348	5 072
	Sur opérations en capital	25 307	95 926
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	45 506	
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		74 162
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-32 284	122 448
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		3 663	1 968
Total des produits (I + III + V)		3 450 597	3 556 805
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		3 496 497	3 417 810
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-45 899	138 994
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



Annexe





KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 80
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération départementale des Chasseurs du Nord

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2022

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Ce rapport contient 19 pages
FDC 59 - 2022 06 - Annexe aux comptes annuels



© 2022 KPMG ESC & GS société d'exercice libéral par actions simplifiée de société d'expertise comptable inscrite au réseau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques de KPMG International, [Imprimé en France].

Classification : CMC 20000110



7	Informations relatives au compte de résultat	17
7.1	Décomposition des produits d'exploitation	17
7.2	Autres informations relatives au compte de résultat	17
7.3	Ventilation de l'effectif moyen	17
7.4	Rémunération des dirigeants	17
7.5	Résultat exceptionnel	17
8	Autres informations	19
8.1	Engagements hors bilan	19



1 **Objet social**

La Fédération Départementale des Chasseurs a pour objet :

- De représenter les intérêts des chasseurs ;
- D'aider tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général ;
- De contribuer à la protection et à l'aménagement des milieux naturels servant à l'habitat de la faune sauvage ;
- De participer à la conservation de la faune sauvage, en particulier des espèces chassables en équilibre avec son milieu et au suivi de ces populations ;
- De favoriser une meilleure gestion des populations de gibier et des espèces fauniques qui y sont liées, en particulier par des plans de gestion cynégétique ;
- D'assurer la protection du gibier par la constitution, l'aménagement et l'entretien des réserves de chasse et de participer à toute action d'intérêts général concernant cette protection ;
- De promouvoir une meilleure organisation technique de la chasse par l'amélioration des territoires de chasse et l'implantation du gibier de repeuplement y compris par une aide financière ;
- De développer la formation et l'information des chasseurs.





2 Nature et périmètre des activités

La Fédération du Nord regroupe 23 000 chasseurs.

La Fédération concourt à des missions de service public. A cet effet :

- Elle représente les intérêts de la chasse dans le département du Nord y compris devant différentes juridictions ;
- Elle participe à la répression du braconnage et au contrôle du commerce relatif à la faune sauvage ainsi qu'à des actions techniques d'intérêt général, notamment par des personnels affectés dans un service départemental de garderie placé à la disposition de la Fédération par l'Office National de la Chasse, sous l'autorité de son Président ;
- Elle assiste l'Office National de la Chasse pour l'organisation de l'examen du permis de chasser, l'indemnisation administrative des dégâts de grand gibier et toutes missions à caractère général ;
- Elle participe à la gestion des espèces et des espaces.





3 Description des moyens mis en œuvre

Afin de réaliser son objet, l'Association dispose des moyens suivants :

- Le Château de Chéreng est le Siège de la Fédération des Chasseurs du Nord ;
- Elle emploie une trentaine de personnes réparties dans différents services :
 - Service technique
 - Service des agents de développement
 - Service animation et formations
 - Service administratif (secrétariat, comptabilité)
 - Service communication
 - Service juridique

Ces différents services contribuent à mener à bien les différentes missions de la Fédération.





4 Faits caractéristiques de l'exercice

4.1 Evènements principaux

- Baisse du Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel (ex CMS) en nombre et en hectares - 3% et augmentation du Contrat d'Adhésion Territoriale (ex CAS) en hectare + 3 %.
- Investissement Saint Amand : l'encours est de 1 792 K€ au 30/06/2022 et le financement débloqué au 30/06/2022 de 628 K€
- Perte d'un litige prud'homal, une dotation complémentaire de 40 K€ a été constaté sur l'exercice 2021/2022 suite jugement de la Cour d'Appel portant la provision totale à 76 K€.
- Dotation des dépréciations des créances CAT et CATO pour 48 K€ dont 45 K€ relatifs aux exercices antérieurs à 2020/2021.
- Le taux d'actualisation de la provision d'indemnité de départ en retraite est en hausse significative suite à l'inflation pour un taux de 3,30% sur 2021/2022 contre 1,20% sur 2020/2021, il impact d'une diminution de la provision de - 14 K€
- Conformément à la loi 2019-773 du 24 juillet 2019, les résultats des trois activités pour l'exercice 2021 - 2022 sont les suivants :

➤ Fonctionnement Général :	271 604 €
➤ Prévention et indemnisation DGG :	- 232 851 €
➤ Actions en faveur de la Biodiversité :	- 84 652 €

	45 899 €

4.2 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.





5 Principes, règles et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.2 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.3 Changements de présentation

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.4 Changements d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.5 Corrections d'erreurs

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur.

5.6 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent la méthode « de référence » suivante qualifiée ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;



6 Informations relatives au bilan

6.1 Actif

6.1.1 Tableau des immobilisations

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations : Acquisitions de l'exercice	Diminutions : Cessions de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
Licence	1 122			1 122
Programme informatique	101 672			101 672
Immobilisations incorporelles en cours				0
Immobilisations incorporelles	102 794 €	0 €	0 €	102 794 €
Terrains	552 385	31 150		583 535
Constructions	1 625 840			1 625 840
Matériel Outillage	341 801	23 040	6 096	358 745
Véhicules	487 667	4 968		492 635
Matériel de bureau et informatique, mobilier	326 307	2 183	410	328 080
Immobilisations en cours	308 892	1 482 768		1 791 660
Immobilisations corporelles	3 642 892 €	1 544 109 €	6 506 €	5 180 495 €
Participations	6 112	124		6 236
Titres immobilisés	532 187	678	20 000	512 864
Autres immobilisations financières	8 153	820		8 973
Immobilisations financières	546 452 €	1 621 €	20 000 €	528 074 €
Total	4 292 138 €	1 545 730 €	26 506 €	5 811 362 €

6.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Amort. Licence	1 122			1 122
Amort. Programme informatique	100 224	1 267		101 491
Amort. Immobilisations incorporelles	101 346 €	1 267 €	0 €	102 613 €
Amort. Aménagements de terrains	56 047	14 266		70 313
Amort. Constructions	1 012 166	29 732		1 041 898
Amort. Matériel Outillage	216 688	34 262	5 243	245 707
Amort. Véhicules	116 338	89 470		205 807
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	307 673	9 023	410	316 287
Amort. Immobilisations corporelles	1 708 912 €	176 753 €	5 653 €	1 880 012 €
Total	1 810 258 €	178 020 €	5 653 €	1 982 625 €





6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Principaux mouvements

Néant.

6.1.3.2 Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logo Fédération	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements sont :

- Constructions : l'aménagements de jardin pour 31 K€ ;
- Matériel :
 - L'acquisition de matériel de chasse pour 10 K€ ;
 - L'acquisition de matériels divers pour 13 K€ ;
- Véhicules : une remorque pour 5 K€ ;



6.1.4.2 Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencement des terrains	Linéaire	8 et 10 ans
Constructions et agencements :		
- Lot A : Structure gros œuvre	Linéaire	50 ans
- Lot B : Façade, couverture, menuiseries extérieures	Linéaire	25 ans
- Lot C : Chauffage, électricité, plomberie, installations techniques intérieures	Linéaire	15 ans
- Lot D : Décoration intérieure	Linéaire	10 ans
Matériel	Linéaire	3, 4, 5 et 8 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	2, 3, 4, 8 et 10 ans

6.1.5 Immobilisations en cours

Le poste « immobilisation corporelles en cours » soit 1 791 659,90 € correspond aux frais engagés relatifs aux travaux d'aménagement et de construction du nouveau siège social de l'association à Saint-Amand Les Eaux.

6.1.6 Autres titres immobilisés

Il s'agit de différents placements obligataires.

6.1.7 Stocks

Le stock de fournitures est évalué selon la méthode FIFO.

6.1.8 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	8 973		8 973
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	47 759	47 759	
	Autres créances clients	573 693	573 693	
	Personnel et comptes rattachés	9 463	9 463	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 763	2 763	
	Etat et autres collectivités publiques			
	Débiteurs divers	293 271	215 513	77 758
Charges constatées d'avance		92 911	92 911	
TOTAUX		1 028 833	942 102	86 731

6.1.9 Provision pour dépréciation des créances

Dans le cadre de l'acquisition du site de Chabaut Latour, il subsiste un financement de la Fédération de la Pêche du Nord soit 43 000 € à obtenir. Ce financement n'est toujours pas encaissé, la créance reste dépréciée à hauteur de 100%, soit 43 000 €.

Les créances des adhérents sur les exercices antérieurs à 2020/2021 font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%, pour un montant de 47 759 €.

	Solde au début de l'exercice	Evolution		Solde à la fin de l'exercice
		Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	
Créances adhérents		47 759		47 759
Autres créances	31 647	3 111		34 758
Fédération de la pêche	43 000			43 000
Total	74 647 €	50 870 €	0 €	125 517 €





6.1.10 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	3 336
Immobilisations financières	2 864
Placements bancaires	471
Concours bancaires courants	
AUTRES PRODUITS	199 645
Usagers	11
Personnel	3 061
Sécurité sociale	2 140
Etat	
Affaires juridiques	38 381
Divers	156 052
TOTAL	202 980 €

6.1.11 Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 92 911 € et sont afférentes à des charges d'exploitation.



6.2 Passif

6.2.1 Fonds associatifs

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves	2 920 372				3 059 367
dont Réserve d'immobilisations	883 934				883 934
dont Réserves diverses Fonctionnement Général	2 036 438	138 995			2 175 433
Report à nouveau	7 907				7 907
Résultat de l'exercice	138 995	-138 995		45 899	-45 899
Situation nette	3 067 274	0	0	45 899	3 021 375
Subventions d'investissement	5 415			554	4 861
Provisions réglementées					
Total	3 072 689 €	0 €	0 €	46 453 €	3 026 236 €

6.2.2 Subvention d'investissement

Subventions d'investissement	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Valeur brute	13 876			13 876
Quotes-parts virées au résultat	8 461	554		9 015
Montant net en fonds propres	5 415		554	4 861

6.2.3 Provisions pour risques

La provision pour risques est de 76 000 € et correspond à un litige prud'hommal.

6.2.4 Provisions pour charges

La provision de 164 114 € est relative à l'indemnité de départ à la retraite.

La provision ainsi constatée correspond à 100 % de l'engagement au 30 juin 2022.

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

- Taux d'actualisation : 3,30 % ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans ;
- Taux moyen de charges sociales : 60 %.





6.2.5 Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	648 464		40 037	608 427
- A + d'1 à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	6 262	6 262		
Fournisseurs et comptes rattachés	181 645	181 645		
Personnel et comptes rattachés	178 300	178 300		
Sécurité sociale et autres organismes	191 129	191 129		
Autres impôts et taxes	74 529	74 529		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	411 413	411 413		
Autres dettes	365 354	365 354		
Produits constatés d'avance	1 231 019	1 231 019		
TOTAL	2 104 482 €	2 104 482 €		

6.2.6 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	96 972
Charges soc. et fisc. provisionnées	58 241
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	
Banques	
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures non parvenues	100 968
Personnel	79 724
Autres charges sociales	39 862
Autres charges fiscales	32 026
Divers	221
TOTAL	332 584 €





6.2.7 Produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 1 231 018 € et sont afférents à des produits d'exploitation.

Ils incluent notamment :

— Produits constatés d'avance	: 604 844 €
— Affiliation CAS	: 447 896 €
— Contribution territoriale dégât 2022	: 81 163 €
— Coût prestation fixe	: 2 083 €
— Coût prestation à l'hectare	: 13 603 €
— Adhésion volontaire fixe	: 81 430 €



7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Décomposition des produits d'exploitation

Montants en K€	2021 - 2022	2020 - 2021
Cotisations (Validations des permis de chasser et affiliations)	2 121 459	2 116 654
Ventes de biens et services	649 696	688 110
Concours publics et subventions d'exploitation	133 588	157 249
Contributions financières	354 329	250 542
Reprises sur amort. Dépr.prov. Et transferts de charges	101 132	94 767
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	13 810	7 027
Total	3 374 015	3 314 349

7.2 Autres informations relatives au compte de résultat

Conformément aux instructions de la Fédération Nationale des Chasseurs, un produit de 115 755 € relatif à l'Eco-contribution a été constaté au poste « Contributions financières ». Ce produit est compensé par une charge du même montant constatée au poste « Aides financières ».

7.3 Ventilation de l'effectif moyen

La Fédération Départementale des Chasseurs du Nord a employé 26 équivalents temps plein en 2021/2022 contre 28 équivalents temps plein en 2020/2021.

7.4 Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.





7.5 **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 32 285 €. Sur l'exercice précédent, l'entité avait réalisé un résultat exceptionnel en excédent de 122 449 €.

Le résultat exceptionnel s'explique notamment par la dépréciation de créances douteuses à hauteur de 45 506 €.



**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU NORD**

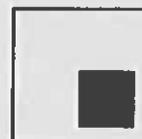
Rue du Château
59152 CHERENG

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 30 juin 2022**

A.C.T. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194, RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.67.89 - TELECOPIE 03 20 84 13 40
E-MAIL act.audit@btimmerman.fr



Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Comptes annuels - Exercice clos le 30 juin 2022.

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

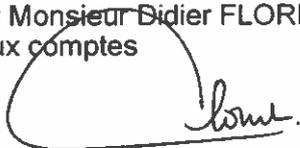
CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Utilisation gracieuse par des membres du conseil d'administration d'un véhicule propriété de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

SAINGHIN EN MELANTOIS, le 10 mars 2023.

SAS A.C.T. AUDIT
représentée par Monsieur Didier FLORENT
Commissaire aux comptes



et par Monsieur Eric LESCHAVE
Commissaire aux comptes



**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU NORD**

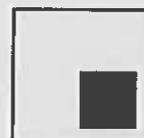
Rue du Château
59152 CHERENG

**COMPTE RENDU VISE A L'ARTICLE L. 823-16
DU CODE DE COMMERCE
Exercice clos le 30 juin 2022**

A.C.T. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194, RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.67.89 - TELECOPIE 03.20.84.13.40
E-MAIL act.audit@btimmerman.fr



COMPTE RENDU DE L'ARTICLE 823-16 DU CODE DE COMMERCE

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-16 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance :

- 1 - les contrôles et vérifications auxquels il a été procédé
- 2 - les irrégularités ou inexactitudes découvertes
- 3 - les modifications qui paraissent devoir être apportées
- 4 - les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus

1 - CONTROLES ET VERIFICATIONS AUXQUELS IL A ETE PROCEDE (art. 823-16 1°)

Les contrôles et vérifications ont été effectués conformément aux dispositions légales, par application des règles et usages professionnels.

Ils ont comporté :

1.1 - CONTROLE INDICAIRE

Il a été procédé à la comparaison avec l'exercice précédent :

- des bilans
- des comptes de résultat

1.2 - EXAMEN DES COMPTES

Les travaux de révision des comptes ont porté sur les postes suivants :

a) Postes du bilan

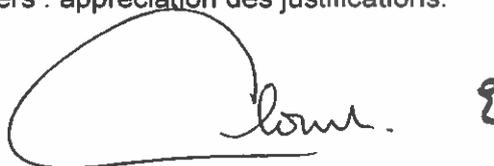
- Immobilisations corporelles : examen des pièces justificatives des investissements annuels (factures).
- Immobilisations financières : examen avec les documents issus des établissements financiers.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lauré', followed by a small vertical mark.

- Stocks : examen des pièces justificatives (inventaire).
- Créances : examen des balances, du vieillissement des créances, des autres débiteurs et appréciation de leur réalisation probable.
- Disponibilités : examen des rapprochements entre les comptes financiers et la comptabilité, comptabilisation du compte bancaire du Guichet Unique.
Ajustement de la provision relative aux valeurs de placement et aux immobilisations financières.
- Fonds propres et réserves : calcul des variations et rapprochement avec les décisions prises en assemblée. Examen des provisions pour risques et charges. Examen du poste réserve d'immobilisations. Examen du poste indemnité de départ en retraite.
- Dettes à long terme : examen du solde des emprunts avec les échéanciers.
- Dettes à court terme : examen des comptes individuels fournisseurs, du vieillissement des dettes (appréciation de la prise en charge des achats effectués en fin de période par rapprochement). Examen de l'extinction des dettes envers les créanciers fiscaux et sociaux.

b) Compte de résultat

- Produits : contrôle des cotisations découlant des timbres et des autres produits ainsi que la mise en place du contrat d'adhésion obligatoire.
- Frais généraux : contrôle de factures fournisseurs.
- Charges de personnel : examen des journaux de salaires et rapprochement avec la comptabilité des déclarations sociales nominatives.
- Dotations : examen des dotations aux comptes d'amortissements et aux comptes de provisions.
- Charges et produits exceptionnels divers : appréciation des justifications.

 ?

1.3 - AUTRES CONTROLES

Il a été procédé à un examen de la bonne application des prescriptions légales, en ce qui concerne notamment :

- les livres et registres dont la tenue est obligatoire
- la présentation des documents aux adhérents et la convocation des assemblées
- la bonne application de la ventilation entre la section fonctionnement général et la section dégâts grands gibiers et notamment en ce qui concerne l'affectation de la masse salariale.

Les travaux ont été effectués dans les bureaux de votre fédération et en nos bureaux.

Nous nous sommes appuyés également sur les travaux effectués par votre expert comptable.

2 - LES IRREGULARITES ET INEXACTITUDES DECOUVERTES (art. 823-16 3°)

2.1 - Guichet Unique

La banque du Guichet unique n'est pas comptabilisée quotidiennement et ceci, malgré les recommandations précédentes.

Son solde est reconstitué de façon extra comptable.

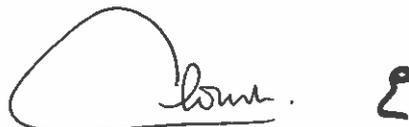
Cette méthode n'est pas préconisée et est à modifier même si elle n'altère pas la présentation des comptes annuels.

2.2 - Immobilisations

L'inventaire des immobilisations corporelles et incorporelles va être effectué avec le déménagement du siège de la Fédération de Chereng à Saint Amand les Eaux.

3 - MODIFICATIONS QUI PARAISSENT DEVOIR ETRE APPORTEES (art. 823-16 2°)

De ce qui précède, il ressort qu'aucune modification ne nous paraît devoir être apportée aux comptes annuels tels qu'ils ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

A handwritten signature, possibly 'Lomb', followed by a small mark resembling a stylized 'E' or a flourish.

4 - CONCLUSIONS (art. 823-16 4°)

En conséquence, les comptes annuels paraissent donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la clôture dudit exercice.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SAINGHIN EN MELANTOIS, le 10 mars 2023.

SAS A.C.T. AUDIT
représentée par Monsieur Didier FLORENT
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Florent', written over a large, light-colored oval shape.

et par Monsieur Eric LESCHAVE
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Leschave', written over a large, light-colored oval shape.